

Ausgewählte Beiträge zur Schweizer Politik

Suchabfrage	24.04.2024
Thema	Keine Einschränkung
Schlagnworte	Agrarpolitik
Akteure	Keine Einschränkung
Prozesstypen	Postulat
Datum	01.01.1965 - 01.01.2024

Impressum

Herausgeber

Année Politique Suisse
Institut für Politikwissenschaft
Universität Bern
Fabrikstrasse 8
CH-3012 Bern
www.anneepolitique.swiss

Beiträge von

Burgos, Elie
Eperon, Lionel
Flückiger, Bernadette
Künzler, Johanna
Porcellana, Diane
Salathe, Laura
Schnyder, Sébastien
Terribilini, Serge
Ziehli, Karel

Bevorzugte Zitierweise

Burgos, Elie; Eperon, Lionel; Flückiger, Bernadette; Künzler, Johanna; Porcellana, Diane; Salathe, Laura; Schnyder, Sébastien; Terribilini, Serge; Ziehli, Karel 2024. *Ausgewählte Beiträge zur Schweizer Politik: Agrarpolitik, Postulat, 1990 – 2023*. Bern: Année Politique Suisse, Institut für Politikwissenschaft, Universität Bern.
www.anneepolitique.swiss, abgerufen am 24.04.2024.

Inhaltsverzeichnis

Allgemeine Chronik	1
Aussenpolitik	1
Entwicklungspolitik	1
Wirtschaft	1
Landwirtschaft	1
Agrarpolitik	1
Landwirt (Beruf)	10
Landwirtschaft und Umweltschutz	11
Agrarprodukte	12
Tierische Produktion	12
Pflanzliche Produktion	13
Lebensmittel	13
Tierhaltung, -versuche und -schutz	13
Infrastruktur und Lebensraum	14
Umweltschutz	14
Bodenschutz	14
Klimapolitik	14

Abkürzungsverzeichnis

UVEK	Eidgenössisches Departement für Umwelt, Verkehr, Energie und Kommunikation
BAFU	Bundesamt für Umwelt
WAK-SR	Kommission für Wirtschaft und Abgaben des Ständerates
GPK-NR	Geschäftsprüfungskommission des Nationalrates
BLW	Bundesamt für Landwirtschaft
EU	Europäische Union
WAK-NR	Kommission für Wirtschaft und Abgaben des Nationalrats
WBF	Eidgenössisches Departement für Wirtschaft, Bildung und Forschung
GVE	Grossvieheinheiten
SBV	Schweizerischer Bauernverband
GVO	gentechnisch veränderter Organismus
GATT	General Agreement on Tariffs and Trade
RPV	Raumplanungsverordnung
DDR	Deutsche demokratische republik
BGBB	Bundesgesetz über das bäuerliche Bodenrecht
WBK-NR	Kommission für Wissenschaft, Bildung und Kultur des Nationalrats
LPG	Bundesgesetz über die landwirtschaftliche Pacht
ETHZ	Eidgenössische Technische Hochschule Zürich
JSG	Jagdgesetz
SAK	Standardarbeitskraft
LwG	Landwirtschaftsgesetz

DETEC	Département fédéral de l'environnement, des transports, de l'énergie et de la communication
OFEV	Office fédéral de l'environnement
CER-CE	Commission de l'économie et des redevances du Conseil des Etats
CDG-CN	Commission de gestion du Conseil national
OFAG	Office fédéral de l'agriculture
UE	Union européenne
CER-CN	Commission de l'économie et des redevances du Conseil national
DEFR	Département fédéral de l'économie, de la formation et de la recherche
UGB	Unité gros bétail
USP	Union Suisse des Paysans
OGM	Organisme génétiquement modifié
GATT	General Agreement on Tariffs and Trade
OAT	Ordonnance sur l'aménagement du territoire
RDA	République démocratique allemande
LDFR	Loi fédérale sur le droit foncier rural
CSEC-CN	Commission de la science, de l'éducation et de la culture du Conseil national
LBFA	Loi fédérale sur le bail à ferme agricole
EPFZ	École polytechnique fédérale de Zürich
LChP	Loi sur la chasse
UMOS	Unité de main d'oeuvre standard
LAgr	Loi sur l'agriculture

Allgemeine Chronik

Aussenpolitik

Entwicklungspolitik

POSTULAT
DATUM: 12.12.1994
LIONEL EPERON

La Chambre des cantons a transmis un postulat de sa Commission des finances invitant le Conseil fédéral à présenter un rapport sur la portée de l'**aide alimentaire** en tant que partie de l'aide humanitaire dans le cadre de la politique agricole nationale.¹

Wirtschaft

Landwirtschaft

Landwirtschaft

POSTULAT
DATUM: 20.08.2020
KAREL ZIEHLI

Refusant d'entrer en matière sur la politique agricole 22+ (PA 22+), une majorité de sénateurs et sénatrices ont préféré demander des éclaircissements au Conseil fédéral par le biais d'un postulat sur l'**orientation future de la politique agricole**. Ce texte, déposé par la CER-CE, devrait déboucher sur un rapport détaillant plusieurs points qui préoccupent les élu.e.s. L'exécutif est chargé d'analyser, premièrement, les mesures à mettre en place afin de maintenir le taux d'autoapprovisionnement, deuxièmement, la manière dont la politique agricole pourrait être transformée en une politique globale ayant pour but de promouvoir l'alimentation saine et la production durable des aliments. Le Conseil fédéral devra se pencher, troisièmement, sur la fermeture des cycles des éléments fertilisants, quatrièmement, sur une simplification du travail administratif, cinquièmement, sur la manière de garantir la plus grande liberté entrepreneuriale possible aux agricultrices et agriculteurs. Finalement, le rapport devra inclure des solutions visant à réduire la distorsion de concurrence, provenant de normes légales différentes, entre la production indigène et les importations.

Tout comme le Conseil fédéral, 10 parlementaires (contre 30 et 2 abstentions) se sont opposés à ce postulat, à l'image de Christian Levrat (ps, FR) qui a critiqué la volonté de la majorité de geler, pour plusieurs années, les discussions sur le futur de la politique agricole. Le rapport ne sera, en effet, pas publié avant 2022, repoussant l'entrée en vigueur des dispositions législatives en 2025, selon les calculs du ministre Guy Parmelin. Ce dernier a déploré que la plupart des questions abordées dans le postulat sont déjà traitées dans le projet de PA 22+ présenté aux élu.e.s. Peter Hegglin (centre, ZG), rapporteur de commission, a, quant à lui, estimé que des points importants étaient encore à éclaircir avant de poursuivre les discussions; un avis partagé par la majorité de la chambre des cantons.²

Agrarpolitik

POSTULAT
DATUM: 23.03.1990
SERGE TERRIBILINI

Au Conseil national, la motion Ruckstuhl (pdc, SG), transmise comme postulat, a demandé un **projet de révision de la loi sur l'agriculture** encourageant l'exploitation du sol de type familial et respectueuse de l'environnement par un revenu équitable provenant de la production, ainsi que l'utilisation de paiements directs pour indemniser les prestations non-commerciales.³

POSTULAT
DATUM: 23.03.1990
SERGE TERRIBILINI

D'autres **propositions de réformes**, telles les motions Wyss (udc, BE) (89.473), Nussbaumer (pdc, SO) (89.830) ou Dormann (pdc, LU) (89.668 et 90.486), également transmises comme postulats, vont dans le même sens. La commission de la grande chambre a, pour sa part, transformé l'initiative parlementaire Neukomm (ps, BE) en postulat. Ce texte suggère l'extension des paiements directs en faveur d'une agriculture biologique dont le financement serait assuré, en partie, par des taxes sur les engrais. Au Conseil des Etats, la motion Jaggi (ps, VD) (89.776), elle aussi transmise comme postulat, considérant que les commissions agissant en matière d'agriculture étaient trop souvent occupées par des professionnels directement concernés, propose un recours plus fréquent à des personnes indépendantes.⁴

POSTULAT
DATUM: 14.03.1991
SERGE TERRIBILINI

Par ailleurs, le Conseil des Etats a transmis le postulat Reichmuth (pdc, SZ) qui prône, dans le but de rendre l'agriculture plus concurrentielle, des mesures visant à **réduire les coûts** de production agricoles, à faciliter le désendettement ainsi qu'à supprimer les dispositions qui entravent la coopération entre les entreprises ou qui renchérissent les équipements techniques.⁵

POSTULAT
DATUM: 10.06.1991
SERGE TERRIBILINI

Le Conseil national a, en outre, accepté une motion de sa commission concernant un projet de loi sur la **reconversion de la dette agricole**. Ce texte considère que si le revenu paysan devait encore souffrir notablement des négociations relatives au GATT et à l'intégration européenne, il serait judicieux de prévoir des mesures soulageant les agriculteurs devenus incapables d'assumer leurs engagements financiers (en raison de la hausse des taux hypothécaires, de la baisse des prix à la production et de la limitation des quantités produites). Le gouvernement, quant à lui, entendait transformer ce texte en postulat ; selon lui, il propose une solution trop onéreuse et certaines dispositions allant dans ce sens existent déjà dans d'autres lois. Le Conseil des États, pour sa part, a suivi la proposition du gouvernement et a transmis cette motion comme postulat. La grande chambre a encore accepté le postulat Schmidhalter (pdc, VS) demandant que les agriculteurs, à temps partiel puissent jouir de paiements directs appropriés et que les agriculteurs de montagne ne soient pas défavorisés par rapport à ceux de plaine.⁶

POSTULAT
DATUM: 21.06.1991
SERGE TERRIBILINI

Ce même Conseil a encore transformé en postulat la motion Bundi (ps, GR) concernant la sauvegarde des **exploitations agricoles familiales**. Ce texte demande au gouvernement d'envisager de garantir, de concert avec les cantons, la stabilité du nombre d'entreprises de ce type et de présenter un rapport sur ce sujet.⁷

POSTULAT
DATUM: 04.10.1991
SERGE TERRIBILINI

D'autre part, le Conseil national a transmis, contre l'avis du gouvernement, le postulat de sa commission concernant la sauvegarde des **subsidés à l'exploitation**; cela concerne les 16,5 millions de francs que la Confédération versait aux participants au service de vulgarisation qui ont été biffés en tant que tel et intégrés au total de la somme des contributions aux frais des détenteurs de bétail de la région de montagne. Par ailleurs, concernant le calcul de ces contributions, la grande chambre a accepté le postulat Schnider (pdc, LU) (91.3249) demandant que la pondération du temps d'alpage soit augmentée.⁸

POSTULAT
DATUM: 13.12.1991
SERGE TERRIBILINI

La grande chambre a transmis comme postulat la motion Hämmerle (ps, GR) demandant que, dans le cadre d'un encouragement de **la culture biologique**, des cours et des recherches en agriculture biologique soient institués dans les écoles professionnelles, les universités ainsi qu'à l'EPFZ.⁹

POSTULAT
DATUM: 20.03.1992
SERGE TERRIBILINI

Par ailleurs, le Conseil national a encore accepté comme postulat la **motion Kühne** (pdc, SG) qui demande au gouvernement, afin de favoriser les possibilités d'adaptation, de reprise ou de restructuration des exploitations paysannes, l'élaboration d'une loi sur les bonifications d'intérêts pour alléger l'endettement et aider à l'investissement des agriculteurs.¹⁰

POSTULAT
DATUM: 19.06.1992
SERGE TERRIBILINI

Le Conseil national a transmis le **postulat Wanner** (prd, SO) qui demande une modification de la législation agricole de façon à ce que le travail des femmes soit mis sur pied d'égalité avec celui des hommes.¹¹

POSTULAT
DATUM: 12.12.1992
SERGE TERRIBILINI

Dans le cadre de l'attribution de paiements directs, le Conseil des États a transmis comme postulat la motion Delalay (pdc, VS) qui demandait que les petites exploitations familiales soient favorisées. Certains critères tels que le type de production, l'intensité du travail à fournir et les mesures prises contre les excédents ou en faveur de la qualité devraient ainsi être pris en compte. Cette même Chambre a par contre rejeté la motion Weber (adi, ZH) (92.3424) qui entendait, pendant une période de transition, lier le financement des paiements directs aux moyens dégagés par la réduction progressive des prix garantis, des quantités dont la prise en charge est assurée, du volume des

importations et des subventions en faveur de l'agriculture.¹²

POSTULAT
DATUM: 14.12.1992
SERGE TERRIBILINI

Pour sa part, **la grande chambre a accepté sous forme de postulat la motion Baumann** (pe, BE) invitant le gouvernement à uniformiser les limites de revenus et de fortunes déterminantes pour les paiements directs. Elle a fait de même avec un texte de V. Darbellay (pdc, VS) (92.3427) proposant d'étendre et de moduler les critères relatifs à la surface de l'exploitation pour le calcul des paiements directs.¹³

POSTULAT
DATUM: 17.06.2005
ELIE BURGOS

Le Conseil national a adopté un postulat du Groupe socialiste, qui demandait au Conseil fédéral de procéder, dans le domaine de l'agriculture en particulier, à un examen des tarifs douaniers, des prestations pécuniaires pour l'acquisition de droits d'importation et des taxes douanières. Il doit les comparer ensuite avec les pratiques ayant cours au sein de l'UE et proposer au parlement des mesures de suppression concrètes et eurocompatibles. Le postulat demandait également au gouvernement d'étudier les **mesures d'accompagnement** qui s'imposent, afin de d'atténuer les répercussions sociales de la réforme structurelle en cours.¹⁴

POSTULAT
DATUM: 21.09.2006
ELIE BURGOS

Le Conseil des Etats a adopté un postulat Frick (pdc, SZ) qui demandait au Conseil fédéral de présenter un **rapport explicatif sur le contenu et les incidences d'un accord de libre-échange avec l'UE dans le domaine agro-alimentaire sur l'agriculture et toute la filière d'activité**. La motion demandait, à ce titre, que soient notamment examinés les aspects tarifaires et non tarifaires d'un tel accord, et par exemple des questions telles que les compensations dans l'agriculture et dans l'ensemble de la chaîne de production agro-alimentaire, les mesures de réduction des coûts de production et des prix des produits alimentaires, la compensation de la baisse des recettes et de la suppression des droits de douane.¹⁵

POSTULAT
DATUM: 18.09.2007
ELIE BURGOS

Le Conseil des Etats a adopté, sur recommandation du Conseil fédéral, un postulat Maissen (pdc, GR), qui demandait au gouvernement d'élaborer une analyse consacrée à la **sécurité de l'approvisionnement alimentaire** de la population suisse à moyen et à long terme.¹⁶

POSTULAT
DATUM: 12.06.2009
ELIE BURGOS

Le Conseil national a adopté un postulat Bourgeois (plr, FR), qui demandait au Conseil fédéral de rédiger un rapport sur les **émissions d'ammoniac provenant de l'agriculture**, en précisant un certain nombre de points en relation avec les actions qu'il entendait mener dans le cadre de la stratégie de réduction de ces émissions.¹⁷

POSTULAT
DATUM: 19.03.2010
SÉBASTIEN SCHNYDER

La chambre basse a adopté un postulat Bourgeois (plr, FR) qui demande au gouvernement de présenter un rapport sur la **sécurité de la production de denrées alimentaires suisses**. Plus précisément, il est censé détailler l'évolution de la part importée des intrants nécessaires à l'agriculture suisse, l'évolution de la consommation helvétique, l'impact de la limitation d'accès aux moyens de production importés et enfin le rôle et l'orientation de la recherche agronomique suisse afin de garantir une production indigène.¹⁸

POSTULAT
DATUM: 18.06.2010
SÉBASTIEN SCHNYDER

Le Conseil national a adopté un postulat du groupe PDC demandant au gouvernement d'élaborer un rapport évaluant **l'efficacité et la pertinence des dispositions applicables dans le domaine de l'agriculture** dans le cadre du développement du système des paiements directs. Il vise notamment les mesures environnementales ainsi que celles concernant l'aménagement du territoire. Le groupe PDC considère effectivement que l'agriculture suisse est, d'une part, confrontée de manière croissante à la concurrence internationale et, d'autre part, soumise à des réglementations plus strictes qu'à l'étranger qui accroissent ses coûts de production.¹⁹

POSTULAT
DATUM: 01.10.2010
SÉBASTIEN SCHNYDER

Le Conseil national a transmis un postulat Bourgeois (plr, FR) demandant un rapport sur les **mesures de renforcements des instruments de marché**. Le mandat donné vise à analyser les possibilités d'améliorer la transparence du marché et à élaborer une étude sur les opportunités de sanction en cas d'absence de prise en compte des baisses des prix des matières premières, d'offres de denrées vendues à perte ou encore lors d'abus de position dominante. Le rapport doit également présenter les possibilités d'étendre la force obligatoire aux organisations de producteurs, proposer une analyse des potentialités de contracter entre producteur et acheteur au sein des différents secteurs agroalimentaires, ainsi que réaliser une comparaison des instruments de marché helvétiques et européens.²⁰

POSTULAT
DATUM: 30.09.2011
SÉBASTIEN SCHNYDER

Le Conseil national a adopté un postulat Graf (pe, BL) chargeant le Conseil fédéral de soumettre un rapport relatif à la **condition des femmes dans l'agriculture**. La postulante demande ainsi d'établir des données statistiques spécifiques concernant notamment le nombre d'exploitations gérées par des femmes, la part du revenu imposable des familles issue des activités agricoles des femmes, la manière de comptabiliser le travail non rémunéré des femmes dans les exploitations et la proportion de propriétaires foncières. Elle considère effectivement que le travail des femmes dans le monde agricole n'est pas reconnu et que les paysannes sont socialement, économiquement et juridiquement désavantagées. La thématique relative à la condition de la femme est abordée dans la partie I, 7d (Frauen und Gleichstellungspolitik).²¹

POSTULAT
DATUM: 16.03.2012
JOHANNA KÜNZLER

In der Frühjahrssession überwies der Nationalrat ein Postulat von Siebenthal (svp, BE), das die Überprüfung und Anpassung der Berechnungsfaktoren für eine **Standardarbeitskraft (SAK)** im Hügel- und Berggebiet verlangt. Dieses Mass ist ausschlaggebend für die Auszahlung von Direktzahlungen und sollte im Rahmen der Agrarpolitik 2014 bis 2017 an den technischen Fortschritt angepasst werden. Laut von Siebenthal würden durch diese Neuerung 1400 Betriebe ihre Bezugsberechtigung und mindestens ebenso viele ihren Status als landwirtschaftliches Gewerbe verlieren, da sie durch ihren Standort mit erschwerten Bedingungen wie Hanglagen, Wasserläufen oder längeren Zufahrtswegen zu kämpfen hätten. Der Einbezug solcher Umstände in die Berechnung der SAK sei unerlässlich, um den Fortbestand dieser Betriebe zu sichern. Der Bundesrat erklärte sich bereit, diese Faktoren im Rahmen der Ausführungsbestimmungen zur Agrarpolitik 2014 bis 2017 zu überprüfen. Eine Standesinitiative des Kanton Berns (Kt.lv. 12.318), welche sich ebenfalls für eine andere Berechnung der SAK einsetzt – jedoch mit Schwerpunkt auf Direktvermarktung, Agrotourismus und Buchhaltung – wurde von den Räten noch nicht behandelt.²²

POSTULAT
DATUM: 03.05.2012
JOHANNA KÜNZLER

Der Nationalrat nahm mit 85 zu 76 Stimmen ein Postulat Graf (gp, BL) an. Damit wird der Bundesrat beauftragt, in einem Konzept die **zukünftige Rolle der ökologischen Land- und Ernährungswirtschaft** zu konkretisieren. Insbesondere soll die gezielte Förderung von bestehenden Biobetrieben und umsteigewilligen Landwirten ins Auge gefasst werden, da trotz den seit 2004 steigenden Bioumsätzen die inländische Produktion der Nachfrage hinterher hinkt und so ein Teil der Wertschöpfung ins Ausland verloren geht.²³

POSTULAT
DATUM: 14.12.2012
JOHANNA KÜNZLER

Die grosse Kammer beauftragte mit einem Postulat Bourgeois (fdp, FR) den Bundesrat, die **Produktionskosten der Schweizer Landwirtschaft** zu untersuchen und mögliche Massnahmen zur Kostensenkung zu ermitteln. Momentan entsprechen die Kosten in der landwirtschaftlichen Gesamtrechnung ungefähr dem Produktionswert des Agrarsektors. Um diese Bilanz zu verbessern, solle der Bund die Landwirtschaftsbetriebe mit stimulierenden Instrumenten zur Effizienzsteigerung und Kostensenkung motivieren, etwa durch eine stärkere Modulation der Investitionshilfen und durch Unterstützung von Pilotprojekten.²⁴

POSTULAT
DATUM: 03.03.2014
JOHANNA KÜNZLER

Der Nationalrat beauftragte im Frühjahr 2014 die Exekutive in zwei Postulaten zum wiederholten Male mit der Überprüfung der **Berechnungsart von Standardarbeitskräften (SAK)**. Diese Masseinheit dient dem Bund als Grundlage bei der Festlegung der auszurichtenden Direktzahlungsbeiträge pro Hof. Erich von Siebenthal (svp, BE) verlangte in seinem Vorstoss, dass nebst der Tierhaltung und der Ackerbewirtschaftung auch die Waldpflege und die Sömmerung als wichtige Faktoren landwirtschaftlicher Tätigkeit in die Kalkulation einfließen sollen. Prisca Birrer-Heimo (sp, LU) hingegen legte den Fokus stärker auf organisatorische und administrative Aufgaben: Mit einem Einbezug des Betriebsmanagements sowie der Verarbeitung und Vermarktung von Produkten wollte sie erreichen, dass der reale Arbeitsaufwand der Bäuerinnen und Bauern berücksichtigt wird. Obwohl der Bundesrat mit Verweis auf den dadurch erwachsenden administrativen Aufwand beide Postulate zur Ablehnung empfahl, stimmten je deutliche Mehrheiten für die Anliegen. Einzig die GLP und Mehrheiten der FDP lehnten die Vorstösse ab, vermutlich aus ähnlichen Beweggründen wie die Regierung. Der Bericht des Bundesamtes für Landwirtschaft (BLW) erschien noch im selben Jahr (vgl. unten).²⁵

POSTULAT
DATUM: 21.03.2014
JOHANNA KÜNZLER

Mit der Annahme eines Postulats Bertschy (glp, BE) wies die grosse Kammer den Bundesrat an, bis Ende 2016 einen Bericht zum **Stand der natürlichen Lebensgrundlagen und Ressourceneffizienz** in der landwirtschaftlichen Produktion zu erstellen. Darin soll er sich auf die 2008 von den Bundesämtern für Landwirtschaft (BLW) und Umwelt (BAFU) formulierten Umweltziele für die Landwirtschaft beziehen, welche aus verschiedensten Gesetzen, Verordnungen, internationalen Abkommen und Bundesratsbeschlüssen hergeleitet wurden. Der Report soll u.a. evaluieren, inwiefern der Bund diese Ziele bereits erreicht oder deren Umsetzung in Angriff genommen hat, ob neue Forschungserkenntnisse ein Überdenken gewisser Ziele notwendig machen und in welchen Bereichen noch Defizite bestehen.²⁶

POSTULAT
DATUM: 02.06.2014
JOHANNA KÜNZLER

Das Parlament schrieb 2014 ein Postulat Graf (gps, BL) ab. Das Anliegen, einen Bericht über die **Situation der Frauen in der Landwirtschaft** zu erstellen, sei im Rahmen des Agrarberichts 2012 erfüllt worden.²⁷

POSTULAT
DATUM: 02.06.2014
JOHANNA KÜNZLER

Ein nationalrätliches Postulat Bourgeois (fdp, FR) beauftragt die Regierung mit der Untersuchung einer **neuen Art der Massnahmengestaltung** für die Unterstützung der Landwirtschaft, welche zurzeit in den Vereinigten Staaten und der Europäischen Union diskutiert und eventuell demnächst angewandt werden soll. Es handelt sich dabei um den Ersatz eines Grossteils der direkten Finanzhilfen für Bäuerinnen und Bauern durch Versicherungssysteme, welche z.B. die Ernten versichern oder die Risiken von Preisschwankungen decken würden. Solche Massnahmen könnten sich auch für die nächste schweizerische Agrarpolitik 2018–2021 als nützlich erweisen, insbesondere in Anbetracht des geplanten transatlantischen Freihandelsabkommens zwischen den USA und der EU und der damit ebenfalls zu erwartenden Intensivierung der Handelsbeziehungen zwischen der Schweiz und den USA.²⁸

POSTULAT
DATUM: 20.06.2014
JOHANNA KÜNZLER

Im Juni 2014 publizierte das Bundesamt für Landwirtschaft (BLW) eine **Evaluation zum System der Standardarbeitskräfte (SAK)**. Es erfüllte damit die Forderungen der drei Postulate von Siebenthal, Birrer-Heimo und Müller, welche 2012 eingereicht und im Berichtsjahr verabschiedet worden waren. Das Parlament hatte die Berechnungsart der SAK kritisiert, welche als Grundlage für die Auszahlung der Subventionsbeiträge an Bauernhöfe herangezogen werden. In diversen Bereichen seien die SAK-Kriterien zu pauschal und ungenau, wesentliche Teile des Arbeitsaufwands von Bäuerinnen und Bauern würden nicht berücksichtigt. Im Bericht wurde dargelegt, dass ein grosser Vorteil des gegenwärtigen SAK-Systems dessen einfache Anwendung und Transparenz sei, was den Landwirten eine hohe Rechtssicherheit gewähre. Gleichzeitig räumte man aber ein, dass die Akzeptanz vor allem bei kleineren Betrieben tief sei, was an der spezifischen Beschaffenheit der SAK liege: Die Standardarbeitskraft sei nämlich nicht ein Mass für die tatsächlich anfallende Arbeit, sondern ein standardisiertes Betriebsgrössenmass. Es könne daher z.B. vorkommen, dass die SAK-Kriterien an den durchschnittlichen technischen Fortschritt angepasst würden, während eine Kleinbäuerin diesen auf ihrem Hof in der entsprechenden Periode gar nicht hatte umsetzen können. Eine Anpassung der SAK in Richtung des tatsächlichen

Arbeitsaufwandes sei laut den Behörden aber nicht zielführend: Die Landwirte müssten dann diesen Faktor jeweils in ihre jährlichen Produktionsentscheidungen einbeziehen, was die Akzeptanz des Systems wohl kaum erhöhen würde. Es sei künftig eine klarere Kommunikation gegenüber der landwirtschaftlichen Bevölkerung gefragt, um diese Charakteristiken der SAK zu verdeutlichen. Als gravierenden Mangel erkannte das Bundesamt für Landwirtschaft jedoch den fehlenden Einbezug landwirtschaftsnaher Tätigkeiten in die SAK-Berechnung: Diese könnten bei einigen Höfen bedeutend zur Wirtschaftlichkeit beitragen. Beim heutigen Zwei-Stufen-Verfahren, wo zuerst eruiert wird, ob ein Betrieb die minimale SAK-Grenze zum Bezug von Direktzahlungen erfüllt und erst danach eine detaillierte Prüfung zum wirtschaftlichen Potenzial erfolgt, würden wohl diverse Betriebe bereits im ersten Schritt ausgeschlossen, welche dank landwirtschaftsnaher Tätigkeiten jedoch durchaus förderungswürdig wären. Der Bundesrat beschloss deshalb zu überprüfen, ob die SAK-Berechnung künftig um solche Elemente erweitert werden könnte. Man müsse dann aber in Kauf nehmen, dass die Objektivität des Systems etwas geringer würde. Änderungsvorschläge sollen dem Parlament im Rahmen der nächsten Weiterentwicklung der Agrarpolitik präsentiert werden.²⁹

POSTULAT
DATUM: 26.09.2014
JOHANNA KÜNZLER

Ein im Nationalrat angenommenes Postulat Aebi (svp, BE) fordert die Überprüfung der aktuellen Agrarpolitik im Hinblick auf eine **verstärkte Selbstständigkeit der Landwirtinnen und Landwirte**. Die geltende Gesetzesvorlage sei stark massnahmenorientiert und lasse damit ausser Acht, dass in der Landwirtschaft tätige Personen eine umfassende Ausbildung in produktionstechnischen und ökologischen Fragen erhalten. Würde der Fokus vermehrt auf Ziele statt auf Massnahmen gesetzt, könnten sie ihr erworbenes Fachwissen besser einsetzen und selbst entscheiden, welcher Weg zur Erreichung der Ziele für ihren jeweiligen Betrieb am optimalsten sei. Der Bundesrat erklärte sich bereit, die Überprüfung entsprechender Möglichkeiten in eine auf Ende 2016 geplante Gesamtschau zur Weiterentwicklung der Agrarpolitik aufzunehmen.³⁰

POSTULAT
DATUM: 26.09.2014
JOHANNA KÜNZLER

Nationalrat Hansjörg Knecht (svp, AG) kritisierte mit einem im September verabschiedeten Postulat den steigenden **Personal- und Kostenaufwand in der Verwaltung** der schweizerischen Landwirtschaft. 1960 hätten sich im Schnitt 0,6 Beamte um 1'000 Bauern gekümmert, 2012 seien es derer bereits 4,2 gewesen. Bedingt und verschärft würde diese Entwicklung durch die zunehmende Akademisierung der Staatsangestellten, durch mehr Stellen in den landwirtschaftlichen Forschungsanstalten sowie durch agrarpolitische Instrumente wie etwa die Landschaftsqualitätsbeiträge, welche einen hohen Kontrollbedarf mit sich bringen. Der Anteil des Geldes, welches als Finanzhilfe an die Landwirtschaft fliesse, werde dadurch massiv geschmälert. Es seien daher Massnahmen zu überprüfen, mit denen der administrative Aufwand für Bund und Kantone verringert und der Verwaltungsapparat auf diesen Ebenen abgebaut werden kann.³¹

POSTULAT
DATUM: 12.12.2014
JOHANNA KÜNZLER

Die grosse Kammer verlangte mit einem Postulat von Siebenthal (svp, BE) nach einem Bericht, in welchem der Bundesrat erste Erkenntnisse zur **Zielerreichung der Agrarpolitik 2014-2017** darlegen soll. Es sei bisher unklar, wie die Auswirkungen der Gesetzesrevision auf Ökologie, Ökonomie und Soziales gemessen und der Öffentlichkeit bekanntgemacht würden. Das Postulat stiess im Rat nicht auf Widerstand.³²

POSTULAT
DATUM: 12.12.2014
JOHANNA KÜNZLER

Mit der Annahme eines Postulats de Buman (cvp, FR) veranlasste der Nationalrat eine **Kostenevaluation der aktuellen Agrarpolitik**. Berücksichtigt werden sollen dabei nicht nur die Ausgaben, welche bei der nationalen und den kantonalen Behörden durch die Umsetzung entstehen, sondern auch die Kosten, welche Landwirtschaftsbetriebe stemmen müssen, um für gewisse Direktzahlungen als bezugsberechtigt zu gelten. Der Postulant will so besser einschätzen können, welche finanziellen Auswirkungen die Umstellung des Direktzahlungssystems auf die Landwirtschaft hatte. Weder der Bundesrat noch andere Mitglieder des Parlaments stellten sich gegen dieses Geschäft.³³

POSTULAT
DATUM: 03.03.2015
LAURA SALATHE

Ein Postulat von Ständerätin Keller-Sutter (fdp, SG), worin der Bundesrat aufgefordert wird, die Auswirkungen der Umsetzung der Agrarpolitik 2014-2017 zu erörtern sowie die Erreichung der festgelegten Ziele zu überprüfen, wurde im Ständerat nach nur drei Wortmeldungen angenommen. Zusätzlich zu einer Rückschau auf die Agrarpolitik 2014-2107 sollen mit Blick in die Zukunft im Bericht auch Massnahmen geprüft werden, deren Umsetzung zu **administrativen Vereinfachungen in der Landwirtschaft** führen sollen.³⁴

POSTULAT
DATUM: 19.06.2015
LAURA SALATHE

Ein Postulat Vogler (csp, OW) **„Administrative Vereinfachungen beim Vollzug des Bundesgesetzes über das bäuerliche Bodenrecht“** wurde im Nationalrat ohne Diskussion angenommen. Der Bundesrat wird damit aufgefordert, in Form eines Berichtes darzulegen, wie der administrative Aufwand der Umsetzung des Bundesgesetzes über das bäuerliche Bodenrecht (BGBB) verringert werden kann.³⁵

POSTULAT
DATUM: 18.12.2015
KAREL ZIEHLI

Dans une optique similaire à la motion Müller (plr, SG) et au postulat Keller-Sutter (plr, SG), l'élu agrarien Andreas Aebi (udc, BE) souhaite que le Conseil fédéral rédige un rapport déterminant le nombre de contrôles – effectués dans le cadre de la politique agricole – qu'il serait possible de supprimer afin d'**alléger la charge administrative des agriculteurs et agricultrices**. Sans discussion, ce postulat, soutenu par le Conseil fédéral, est adopté par le Conseil national.³⁶

POSTULAT
DATUM: 18.03.2016
KAREL ZIEHLI

Sans discussion, le Conseil national accepte le postulat von Siebenthal demandant au Conseil fédéral – par ailleurs favorable à cet objet – d'**élaborer un rapport sur les effets de la correction des indemnisations** concernant la répartition des paiements directs dans le cadre de la politique agricole 2014-2017. Le député bernois Erich von Siebenthal (udc, BE) évoque notamment les inégalités entre certaines régions et exploitations ainsi que des versements élevés en faveur de grandes exploitations amenant à une fragilisation du système. Le Conseil fédéral devra donc répondre à diverses questions touchant à ces adaptations, afin d'éventuellement corriger le tir dans le but de respecter les objectifs de la politique agricole.³⁷

POSTULAT
DATUM: 16.06.2016
LAURA SALATHE

FDP-Nationalrat Noser (ZH) reichte ein Postulat ein, welches den Bundesrat beauftragt, einen **Bericht zur Wettbewerbs- und Ertragsfähigkeit der landwirtschaftlichen Produktion und über den Einsatz von öffentlichen Mitteln in der Landwirtschaft** zu verfassen. In ihm solle beantwortet werden, wie es um die langfristige Wettbewerbsfähigkeit der Schweizer Landwirtschaft stehe, welche Gefahren für die Ertragsfähigkeit der Landwirtschaftsflächen erkannt, wie die eingesetzten Mittel effizient genutzt und wie die Einkommen in der Schweizer Landwirtschaft langfristig gesichert werden können.

Von Seiten des Bundesrats wurde das Postulat zur Annahme empfohlen, um für die kommende Landwirtschaftspolitik mehr aktuelle Erkenntnisse über die Konsequenzen einer möglichen Liberalisierung zu erhalten. Mit 99 zu 78 Stimmen (6 Enthaltungen) hiess die grosse Kammer das Postulat gut. Dagegen gestimmt hatten grosse Teile der Fraktionen der CVP und der SVP sowie ein Vertreter der BDP.³⁸

POSTULAT
DATUM: 29.03.2017
LAURA SALATHE

Der Bericht, welcher zur Erfüllung des Postulats Vogler (csp, OW) mit dem Titel **„Administrative Vereinfachungen beim Vollzug des Bundesgesetzes über das bäuerliche Bodenrecht“** erstellt wurde, basierte überwiegend auf einem Gutachten, das bei einem auf das Thema spezialisierten Anwalt in Auftrag gegeben worden war.

Kern dieses Gutachtens waren elf mögliche Massnahmen von primär technischer Natur, welche sich auf spezifische Bereiche des landwirtschaftlichen Boden- und Pachtrechts bezogen und die vorgeschlagen wurden, um den administrativen Aufwand beim Vollzug des bäuerlichen Bodenrechts (BGBB) und des Bundesgesetzes über die landwirtschaftliche Pacht (LPG) zu reduzieren. Bei der Ausarbeitung der Vorschläge waren die kantonalen Behörden miteinbezogen worden. Mitunter wurde vorgeschlagen, dass die Beschränkung der Anzahl Miteigentumsanteile von landwirtschaftlichen Grundstücken aufgehoben werde, da sie zu mehr administrativem Aufwand führe und für keine Partei gewinnbringend sei. Auch die Teilung von Grundstücken entlang der Nutzungszonen solle vereinfacht werden – so das Gutachten. Weiter enthielten die Massnahmen Vorschläge für zusätzliche Ausnahmen von der Bewilligungspflicht, welche gilt, wenn mit landwirtschaftlichen Grundstücken oder Gewerben gehandelt wird.

Beispielsweise solle die Einräumung eines Baurechts an Bauten und Pflanzen zu Gunsten des Pächters eines landwirtschaftlichen Grundstücks keine Erwerbsbewilligung mehr benötigen. Eine andere Massnahme sah vor, dass der Tausch von Grundstücken oder Teilen eines Grundstückes gegen Land, Gebäude oder Anlagen ohne Erwerbsbewilligung ermöglicht werde, sofern kein Aufpreis dafür bezahlt würde und die neuen Grundstücke für die Betriebe besser geeignet seien.

Der Bericht wurde durch die Stellungnahme des Bundesrates zu den Massnahmen komplettiert. Im Grundsatz beurteilte er die einzelnen Vorschläge als sinnvoll, jedoch erachte er den Nutzen, der aus diesen Anpassungen resultiere, als zu gering, als dass er eine Gesetzesrevision anstossen werde. Allerdings liess er offen, bei einer anderweitigen Überarbeitung der Gesetzgebung die hier gemachten Vorschläge noch einmal vertieft zu prüfen.³⁹

POSTULAT
DATUM: 27.09.2017
LAURA SALATHE

Das im Ständerat angenommene Postulat Müller (fdp, LU) „**Die Schweizer Landwirtschaft für die Zukunft fit machen**“ forderte den Bundesrat auf, aufzuzeigen wie die Schweizer Landwirtschaft für die kommenden Herausforderungen gewappnet werden kann. Insbesondere soll der Bericht die volkswirtschaftliche Bedeutung der Landwirtschaft aufzeigen, Zahlen über Subventionen und direkte sowie indirekte Unterstützungsleistungen durch Bund und Kantone zusammenstellen sowie deren historische Entwicklung aufzeigen. In weiteren Punkten des geforderten Berichtes sollen einerseits Massnahmen vorgeschlagen werden, wie die Landwirtschaft international konkurrenzfähiger gemacht werden könnte, andererseits aber auch diskutiert werden, wie die negativen Konsequenzen einer Liberalisierung für die in der Landwirtschaft Beschäftigten gemildert werden könnten. Im letzten geforderten inhaltlichen Schwerpunkt des Berichts sollen Lösungsansätze gefunden werden, wie Freihandelsabkommen für die Schweizer Landwirtschaft attraktiver gemacht werden können.

Der Bundesrat empfahl das Postulat zur Annahme und gab bekannt, die Inhalte des geforderten Berichtes in die Gesamtschau zur mittelfristigen Weiterentwicklung der Agrarpolitik integrieren zu wollen. Tatsächlich wurde das Postulat schon fünf Wochen nach der Annahme durch die kleine Kammer im Rahmen der Gesamtschau erfüllt.⁴⁰

POSTULAT
DATUM: 28.02.2018
KAREL ZIEHLI

Le député socialiste Beat Jans (ps, BS) demande au Conseil fédéral de rédiger un rapport examinant les possibilités pour **faciliter la reprise des terres et des exploitations agricoles**, et ce particulièrement dans le cas de personnes n'ayant pas de lien familial avec un agriculteur ou une agricultrice. La baisse du nombre d'exploitations (2% en moins par année en moyenne) s'explique, en grande partie, selon le dépositaire du postulat, par l'absence de succession au sein de la famille. Il décrit cette situation comme étant absurde, étant donné qu'un nombre croissant de jeunes ne possédant pas de terres seraient intéressés à reprendre une exploitation. Pourtant, l'accès à celles-ci n'est simplifié que pour les membres directs de la famille. Il veut donc faciliter la transmission à des personnes non-affiliées afin de réduire le nombre de fermes vendues par année. Selon lui, les personnes ayant activement fait une formation d'agriculteur sont, de facto, plus motivés. Faciliter l'accès à la reprise d'une exploitation agricole pourrait, de plus, dynamiser le secteur agricole et apporter des idées neuves ainsi que des solutions innovatrices. Finalement, il souhaite que l'exécutif se penche sur les possibilités que pourrait offrir l'agriculture solidaire (associations de producteurs et de consommateurs). Beat Jans veut ainsi lutter contre la mort lente des paysannes et paysans. Le député bâlois est soutenu par le Conseil fédéral qui demande aux membres de la chambre basse d'accepter l'objet.

Contrairement à ce que pensait Beat Jans, ce postulat ne fait pas l'unanimité au sein des groupes parlementaires, celui-ci étant combattu par le député UDC Marcel Dettling (udc, SZ), ce dernier argumentant que les problèmes que connaît le monde agricole suisse aujourd'hui sont à trouver dans les conditions cadres, dans la charge de travail, le revenu, les règlements ainsi que dans la position de l'agriculture au sein de la population. Il considère, de plus, que faciliter l'accès aux terres à des personnes extérieures aux familles paysannes ainsi qu'aux associations de consommateurs et de producteurs irait dans la direction d'une gestion connue sous la RDA ainsi que des kolkhozes. Finalement, il estime que les questions entourant la reprise d'exploitations par des tiers seront traitées dans le cadre d'un rapport que l'Office fédéral de l'agriculture (OFA) doit remettre cet été, rendant ce postulat redondant.

A une question posée au député schwitzois, Beat Jans lui fait remarquer qu'il n'est nulle part inscrit dans le postulat que le droit à la terre sera assoupli, ce à quoi Marcel Dettling répond que c'est vers cette voie que l'on se dirige en acceptant le postulat.

Lors du vote, le groupe UDC s'oppose en bloc contre le postulat Jans, qui passe malgré tout la rampe grâce au soutien des autres groupes majoritairement en faveur de celui-ci (111 voix pour, contre 73 et 3 abstentions).⁴¹

POSTULAT
DATUM: 04.06.2018
KAREL ZIEHLI

Dans le cadre des discussions sur la vue d'ensemble du développement à moyen terme de la politique agricole, la CER-CN propose au Conseil national d'accepter son postulat qui vise à **analyser les effets du système de protection douanière sur les branches situées en amont et en aval du secteur agricole**, en complément au rapport délivré par le Conseil fédéral. Cette proposition, soutenue par l'exécutif, trouve les faveurs des députés et députées qui l'acceptent sans autre discussion que celles menées lors du débat sur la vue d'ensemble.⁴²

POSTULAT
DATUM: 05.06.2018
KAREL ZIEHLI

La vue d'ensemble du développement de la politique agricole à moyen terme publiée par le Conseil fédéral a été l'occasion de répondre, entre autres, au **postulat Noser (plr, ZH)**. Celui-ci, qui se penchait sur les effets d'une possible ouverture des marchés agricoles, **a donc été classé**.⁴³

POSTULAT
DATUM: 16.03.2021
KAREL ZIEHLI

La CER-CN a déposé un **postulat demandant un rapport complémentaire sur la politique agricole 22+** (PA 22+). La commission a, en effet, émis le souhait de compléter le rapport demandé par sa commission sœur quelques mois auparavant sur deux points: la promotion des circuits courts et de la vente directe, et la lutte contre le gaspillage alimentaire. Soutenu par le Conseil fédéral et présenté dans le cadre des discussions sur la suspension de la PA 22+, le postulat a été tacitement accepté.⁴⁴

POSTULAT
DATUM: 19.03.2021
KAREL ZIEHLI

Sans discussion, le Conseil national a donné pour mandat au Conseil fédéral d'élaborer un rapport listant les mesures susceptibles de **renforcer l'économie alpestre et l'agriculture de montagne**. Cette demande, émanant de la centriste Christine Bulliard-Marbach (FR), intervient après le refus de la Loi sur la chasse (LChP). La députée fribourgeoise craint que les régions de montagne souffrent de la présence accrue du loup qui mènera, selon elle, à l'abandon de certains alpages et à une pression sur le secteur du tourisme.⁴⁵

POSTULAT
DATUM: 14.06.2022
KAREL ZIEHLI

En lieu et place de la Mo. 19.4018 Portmann (plr, ZH) demandant que les produits agricoles suisses soient mieux mis en valeur face à la concurrence étrangère, notamment dans une perspective de durabilité, le Conseil des Etats a préféré à l'unanimité un postulat élaboré par la CER-CE. Le Conseil fédéral est chargé d'**analyser les instruments existants qui permettraient de renforcer la position des produits suisses** dans le sens de la motion Portmann. Les sept sages se sont prononcés pour une acceptation de l'objet, se disant prêts à répondre à ce mandat dans le cadre des travaux sur l'évolution future de la politique agricole.⁴⁶

POSTULAT
DATUM: 12.09.2022
KAREL ZIEHLI

Florence Brenzikofer (verts, BL) invite le Conseil fédéral à analyser, par le biais d'un rapport, les manières dont les **cantines de la Confédération** et les entreprises proches de la Confédération pourraient être incitées à **se fournir en produits locaux**. L'élue verte estime, en effet, que plusieurs raisons devraient pousser la Confédération à montrer l'exemple en la matière. Ainsi, c'est, premièrement, une mesure qui permettrait de réduire les émissions de CO2 de l'Administration fédérale. Deuxièmement, les conditions de production des produits provenant des fermes suisses sont connues. Troisièmement, cela permettrait de respecter les accords signés à l'international par la Suisse, dont certains objectifs sont notamment reflétés dans l'Agenda 2030 de l'ONU («promotion des pratiques durables dans le cadre de la passation des marchés publics»). Finalement, acheter «suisse» est une manière directe de soutenir la production agricole du pays et de soutenir la création de valeur en Suisse. Ueli Maurer, pour le Conseil fédéral, a essayé de convaincre les parlementaires de la non-nécessité de ce texte, la Confédération appliquant d'ores et déjà une politique proactive en la matière. Cela n'aura pas suffi à faire échouer ce postulat. En effet, 138 député.e.s de tous les partis ont soutenu la proposition Brenzikofer, tandis que 51 voix provenant du Centre et de la droite ont vainement essayé de s'y opposer.

Trois parlementaires se sont abstenus.e.s.⁴⁷

POSTULAT
DATUM: 05.06.2023
KAREL ZIEHLI

Le **postulat** a été **classé** suite à la **publication du rapport complémentaire** et au traitement de la Politique agricole 22+. Le Conseil des Etats souhaite, de plus, que le Conseil fédéral soumette, au plus tard en 2027, un **message concrétisant les nouvelles lignes stratégiques** présentées dans le rapport complémentaire.⁴⁸

POSTULAT
DATUM: 12.06.2023
KAREL ZIEHLI

Le **postulat** Brenzikofer (vert-e-s, BL) a été **classé** par la chambre basse. Le Conseil fédéral a, en effet, mis en place un nouveau **concept de restauration pour l'Administration fédérale**. Les collaborateurs et collaboratrices de la Confédération se verront offrir des menus qui respecteront, si possible, les principes de saisonnalité, de régionalité et de l'agriculture biologique. En ce qui concerne les entreprises proches de la Confédération, elles traitent avec des prestataires externes de services de restauration appliquant les mêmes normes concernant les denrées alimentaires suisses. Les objectifs du postulat sont ainsi atteints.⁴⁹

POSTULAT
DATUM: 12.06.2023
KAREL ZIEHLI

Le **postulat** a été **classé** suite à la **publication du rapport complémentaire** et du traitement de la Politique agricole 22+.⁵⁰

POSTULAT
DATUM: 16.06.2023
KAREL ZIEHLI

Le **postulat** Jans (BS) a été **classé** dans le cadre du traitement de la Politique agricole 22+. Des clarifications dans la législation ainsi que des simplifications financières vont être mises en place, comme annoncé par le Conseil fédéral, afin de **faciliter la reprise d'exploitations par des personnes morales ainsi que par les exploitant.e.s à titre personnel**.⁵¹

POSTULAT
DATUM: 16.06.2023
KAREL ZIEHLI

Le **postulat** Knecht (udc, AG) a été **classé dans le cadre de la** Politique agricole 22+ avalisée par le Parlement (**PA 22+**) Le Conseil fédéral avait déjà donné réponse à ce postulat en présentant sa «Vue d'ensemble du développement à moyen terme de la politique agricole», mais ce projet ayant été renvoyé par le Parlement, le présent postulat était toujours en suspens. Depuis, le nombre de **contrôles administratifs des exploitations paysannes** a fortement diminué, notamment grâce à un système de contrôle basé sur les risques. Ainsi, les exploitations ne présentant pas de risques ou étant irréprochables se font, depuis 2020, moins contrôler.⁵²

Landwirt (Beruf)

POSTULAT
DATUM: 17.06.2019
KAREL ZIEHLI

Le **postulat Caroni (plr, AR) demandant un allègement de la charge administrative pour la paysannerie a été refusé à une voix près**. Par 18 voix contre 17 et une abstention, la chambre haute a ainsi suivi l'avis du Conseil fédéral qui partage l'objectif de l'intervention mais indique avoir déjà commencé à s'emparer de ce problème. 50 mesures ont été prises pour alléger le fardeau administratif des agriculteurs et agricultrices dans la période 2015-2018 et des mesures supplémentaires sont prévues dans le cadre de la prochaine politique agricole.⁵³

Landwirtschaft und Umweltschutz

POSTULAT
DATUM: 20.12.2019
KAREL ZIEHLI

Le Conseil national a tacitement accepté le postulat Bendahan (ps, VD), demandant au Conseil fédéral d'analyser le **potentiel offert par la combinaison de la production d'énergie solaire avec la production de certaines cultures agricoles**. S'appuyant sur une étude publiée par la revue «Nature Sustainability», il affirme que certaines cultures voient leur efficacité – du point de vue de la consommation d'eau, de la captation de CO2 et de la productivité – augmenter considérablement sous des panneaux solaires, sans oublier l'électricité produite simultanément. Le Conseil fédéral soutient le postulat rappelant que le photovoltaïque est un pilier de la stratégie énergétique 2050.⁵⁴

POSTULAT
DATUM: 19.06.2020
KAREL ZIEHLI

Le postulat de Silva Semadeni (ps, GR) sur le rôle de l'agriculture dans la protection de la biodiversité a été classé, n'ayant pas été traité dans les deux ans. La députée grisonne demandait au Conseil fédéral d'élaborer un rapport des mesures de soutien à la biodiversité prévues et faisables dans le cadre de la politique agricole 22+ (PA 22+). Le Conseil fédéral proposait de rejeter le postulat, n'estimant pas nécessaire d'élaborer un rapport supplémentaire, alors que les autorités ont prévu d'agir plus fortement dans ce domaine par le biais de la PA 22+.⁵⁵

POSTULAT
DATUM: 07.06.2022
KAREL ZIEHLI

Le **Conseil fédéral a modifié l'ordonnance sur l'aménagement du territoire (OAT)**, prenant ainsi en considération les doléances du député Bendahan (ps, VD). Les **projets agrivoltaïques** devraient ainsi être plus simples à réaliser. Le postulat a été classé par le Conseil national.⁵⁶

POSTULAT
DATUM: 22.06.2022
KAREL ZIEHLI

La commission de gestion du Conseil national (CDG-CN) a profité du dépôt de deux motions (Mo. 22.3873 et Mo. 22.3874) sur la protection des eaux pour exiger du Conseil fédéral un rapport sur le **programme de protection des eaux dans l'agriculture**, aussi appelé programme 62a. Isabelle Pasquier-Eichenberger (verts, GE), rapporteuse de commission, note que « le programme ne rencontre pas le succès attendu ». La question se pose donc de savoir comment renforcer son attractivité. Le Conseil fédéral s'est dit opposé au postulat, les offices fédéraux de l'environnement (OFEV) et de l'agriculture (OFAG) s'étant déjà emparés de cette problématique et travaillant sur des mesures pour que ce programme soit davantage utilisé. L'objet a été accepté par 124 voix contre 62 et 2 abstentions. Les voix s'y opposant sont principalement venues de l'UDC, quelques élu.e.s du Centre et du PLR s'y additionnant.⁵⁷

POSTULAT
DATUM: 22.12.2023
KAREL ZIEHLI

Avec le soutien du Conseil fédéral, le Conseil national a tacitement **accepté le postulat** de l'ancien conseiller national et ancien directeur de l'USP Jacques Bourgeois (plr, FR). Celui-ci demande aux autorités de **rédiger un rapport** sur la manière dont les **cultures sont affectées** par les différentes mesures liées aux **produits phytosanitaires et aux intrants** prises ces dernières années. On peut, par exemple, penser au plan d'action produits phytosanitaires, concrétisé au niveau de la loi par l'lv. pa. 19.475 ou encore à l'interdiction de certains néonicotinoïdes utilisés dans la production de la betterave sucrière. L'ancien parlementaire s'inquiète ainsi de la baisse de rendement constatée cette année pour certaines cultures, à l'image des céréales panifiables, qui ont connu une réduction de leur teneur en gluten dans plusieurs régions du pays, le député libéral-radical imputant ce changement au manque d'azote.⁵⁸

Agrarprodukte

POSTULAT
DATUM: 06.06.2016
KAREL ZIEHLI

Anne Seydoux-Christe (pdc, JU) a déposé un postulat pour que le Conseil fédéral mette en place **une stratégie valeur ajoutée en plus de la stratégie qualité** déjà existante dans le domaine agro-alimentaire. Ceci permettrait, selon la sénatrice jurassienne, d'assurer la survie de certaines filières particulièrement mises sous pression, telle que la production porcine, du lait ou encore de la betterave sucrière. Le marché agricole suisse est, en effet, sensible aux fluctuations internationales, alors que les coûts de production restent les mêmes. Ne remettant pas en question les défis auxquels l'agriculture fait face, le ministre de l'économie Johann Schneider-Ammann a estimé que c'était aux branches concernées d'agir et que la Confédération se devait d'être là uniquement en soutien, de manière subsidiaire. Une majorité nette du Conseil des Etats (24 voix contre 10 et 2 abstentions) s'est finalement rangée du côté de l'élue du pdc.⁵⁹

POSTULAT
DATUM: 14.12.2020
KAREL ZIEHLI

Le postulat Seydoux-Christe (pdc, JU) a été classé dans le cadre du traitement de la Politique agricole 22+ (PA22+). Le Conseil fédéral a, en effet, prévu d'améliorer les conditions-cadres permettant la mise en place d'une stratégie orientée sur la qualité. La responsabilité incombera, en premier lieu, aux branches concernées, avec un soutien subsidiaire de la Confédération.⁶⁰

POSTULAT
DATUM: 23.09.2021
KAREL ZIEHLI

Le postulat déposé par la CSEC-CN pour **éclaircir certains points entourant le moratoire sur les OGM** a été tacitement accepté par la chambre basse. Les discussions ont eu lieu dans le cadre du projet de modification de la loi sur le génie génétique et ont principalement tourné autour de la mise en place d'exceptions à ce moratoire pour les nouvelles techniques génétiques qui n'impliquent plus nécessairement l'ajout de matériel génétique étranger. Le rapport, que le Conseil fédéral se doit désormais de rédiger, devra se pencher sur la sécurité de ces nouvelles techniques, sur la protection des consommateurs, sur la cohabitation entre différents types de culture ainsi que sur la question de la responsabilité d'une contamination entre cultures.⁶¹

POSTULAT
DATUM: 02.12.2021
KAREL ZIEHLI

La chambre haute demande au Conseil fédéral d'**analyser les possibilités d'exclure du moratoire sur les OGM les nouvelles techniques de génie génétique**, alors même que cette chambre a décidé, lors du même débat, d'exclure les nouvelles techniques n'impliquant pas l'ajout de matériel génétique transgénique. Cette situation paradoxale a notamment été critiquée par la conseillère fédérale Simonetta Sommaruga, qui aurait trouvé plus cohérent d'accepter le postulat avant de modifier le projet d'acte. Le Conseil fédéral a une année pour analyser la situation.⁶²

Tierische Produktion

POSTULAT
DATUM: 20.03.1992
SERGE TERRIBILINI

Le Conseil national a transmis le **postulat Fankhauser** (ps, BL) qui demande au Conseil fédéral de prendre des mesures afin que le code international de commercialisation des substituts du lait maternel, pour des raisons de santé publique, soit appliqué et respecté sur le marché helvétique et par les exportateurs suisses.⁶³

POSTULAT
DATUM: 20.03.1992
SERGE TERRIBILINI

Le Conseil national a transmis le **postulat Wiederkehr** (adi, ZH), inquiet de la manière dont sont abattus les animaux de boucherie. Ce texte demande ainsi au gouvernement d'examiner les installations et les méthodes d'abattage afin de les faire modifier lorsqu'elles conduisent à des souffrances inutiles.⁶⁴

POSTULAT
DATUM: 29.09.2017
KAREL ZIEHLI

Le Conseil national a accepté sans discussion le postulat Dettling demandant au Conseil fédéral – qui proposait également d'accepter ce postulat – d'analyser les **conséquences de l'augmentation de 0,10 du facteur d'unité de gros bétail (UGB) pour les bovins** âgés de 365 à 730 jours ou de plus de 730 jours. Selon le député Dettling (udc, SZ), les facteurs UGB sont fixés trop bas pour les bovins des races laitières – ces facteurs permettant de calculer les surfaces (pâturages, etc.) nécessaires par unité de bétail; une vache ayant actuellement le facteur UGB 1,0. Selon le dépositaire, la consommation de fourrage chez les vaches laitières a sensiblement augmenté ces dernières années,

d'où la nécessité d'adapter le facteur UGB. De plus, il considère que ce dernier – étant également trop bas pour les étables – a des conséquences négatives sur les contributions au bien-être des animaux et les contributions d'alpage. Ainsi, le Conseil fédéral se voit chargé d'analyser les probables conséquences d'une hausse du facteur UGB sur différents domaines agricoles ainsi que sur l'unité de main d'œuvre standard (UMOS) qui permet de rendre compte de la taille d'une exploitation agricole. ⁶⁵

POSTULAT
DATUM: 14.09.2020
KAREL ZIEHLI

Le Conseil national a classé le postulat Dettling (udc, SZ) sur les conséquences d'une augmentation du facteur UGB. Le Conseil fédéral y a répondu de manière détaillée dans le cadre de la mise en consultation de son train d'ordonnance pour l'agriculture en 2018. ⁶⁶

Pflanzliche Produktion

POSTULAT
DATUM: 12.06.1991
SERGE TERRIBILINI

Sur ce même sujet, le Conseil national a transmis un **postulat** de sa commission demandant au gouvernement l'élaboration d'un rapport annuel sur les résultats obtenus par les mesures prises, afin de pouvoir contrôler les risques de surproduction et de dérive financière. Par ailleurs, le Conseil des États a transmis un postulat (90.621) de sa commission proposant au Conseil fédéral de tenir compte de la zone intermédiaire élargie dans le cadre de l'octroi des contributions compensatoires liées à l'exploitation et à la surface dans les régions aux conditions de production difficiles. ⁶⁷

POSTULAT
DATUM: 09.06.1992
SERGE TERRIBILINI

D'autre part, le Conseil national a transmis comme postulat la **motion Engler (pdc, AI) exigeant d'abolir immédiatement le contingentement du vin, en particulier en ce qui concerne le vin rouge.** Le Conseil fédéral, à l'avis duquel la Chambre s'est rallié, a estimé que cela allait dans le sens d'une politique de libéralisation devenue nécessaire au plan international. ⁶⁸

Lebensmittel

POSTULAT
DATUM: 13.12.2022
KAREL ZIEHLI

« Wissen ist Macht ». C'est par cette maxime que le rapporteur de commission, Peter Hegglin (centre, ZG) justifie le besoin d'une **transparence accrue sur le marché de l'alimentation.** Selon la CER-CE, cela permettrait aux différents acteurs du marché de pouvoir mieux se placer lors des négociations sur les prix ou les conditions d'achat. Il est donc demandé au Conseil fédéral d'analyser la situation afin de proposer, si nécessaire, des outils supplémentaires en s'appuyant sur l'article 27 de la LAgr (observation du marché). Malgré une opposition d'une partie des sénatrices et sénateurs, critiquant un texte superflu (plaidant que plusieurs instruments existent d'ores et déjà) et qui s'attaquerait au secret des affaires, le postulat a été accepté par 25 voix contre 15 et 3 abstentions. Le Conseil fédéral, par la voix de Guy Parmelin, aurait préféré traiter ce sujet dans le cadre des prochaines étapes de la politique agricole, comme cela était prévu. À noter que ce n'est pas la première fois que le Parlement se penche sur la question de la transparence des prix des produits agricoles. ⁶⁹

Tierhaltung, -versuche und -schutz

POSTULAT
DATUM: 21.06.1991
SERGE TERRIBILINI

Le Conseil national a transmis le postulat Meier (pe, ZH) sur l'expérimentation animale en matière de **cosmétiques.** Faisant écho à une pétition allant dans ce sens, ce texte demande au gouvernement d'examiner la possibilité d'abandonner les expériences dans ce secteur. ⁷⁰

Infrastruktur und Lebensraum

Umweltschutz

Bodenschutz

POSTULAT
DATUM: 19.06.2015
DIANE PORCELLANA

Le Conseil national adopte le postulat déposé par Andreas Aebi (udc,BE) relatif à l'**avenir des surfaces de promotion de la biodiversité**. L'auteur souhaite avoir des informations quant au degré de réalisation des objectifs découlant du message sur la politique agricole 2014-2017 et demande des clarifications quant à la procédure de renforcement des niveaux de qualité 2 et 3 des surfaces de promotion de la biodiversité. Dans son avis, le Conseil fédéral indique déjà que l'objectif pour la biodiversité de 65'000 hectares de surfaces dans la région de plaine avait été atteint en 2013. Actuellement, il manque encore des surfaces à l'échelon régional et il existe des problèmes concernant la qualité et l'agencement des surfaces. Le Conseil fédéral communique également son intention de revoir le système des incitations pour différents niveaux de qualité. De plus, il annonce qu'une étude sera faite par le DEFR et le DETEC quant aux instruments requis pour préserver et promouvoir une biodiversité de haute qualité dans l'agriculture. Le rapport du Conseil fédéral fournira encore d'autres informations, en réponse aux demandes du postulat.⁷¹

Klimapolitik

POSTULAT
DATUM: 27.09.2019
BERNADETTE FLÜCKIGER

Maya Graf (gp, BL) bat den Bundesrat darzulegen, wie die schweizerische Land- und Ernährungswirtschaft ihr Klima-Sektorziel zur Erreichung des Pariser Klimaabkommens (2015) umsetzen kann. In ihrem im März 2019 eingereichten Postulat monierte sie insbesondere die fehlenden **Klimaziele in der Agrarpolitik ab 2022** für den Landwirtschaftssektor. Die Postulantin wies in der Begründung des Postulats darauf hin, dass beim Klimaschutz im Bereich Landwirtschaft durchaus auch Chancen bestünden und die Bauernfamilien nicht nur als Verursacher von Treibhausgasen gesehen werden sollten. So könnten die Landwirtinnen und Landwirte beispielsweise durch Humusbildung den Boden mit Kohlendioxid anreichern und dadurch einen Beitrag zur Lösung der Klimakrise leisten.

Der Bundesrat erläuterte in seiner Stellungnahme, dass er im Rahmen der Botschaft zur Weiterentwicklung der Agrarpolitik ab 2022 aufzeigen werde, mit welchen Massnahmen die Zielvorgabe für den Sektor Landwirtschaft erreicht werden könne, und beantragte die Annahme des Postulats.

Der Nationalrat nahm das Postulat in der Herbstsession 2019 stillschweigend an.⁷²

POSTULAT
DATUM: 16.06.2023
KAREL ZIEHLI

Le **postulat** Graf (vert-e-s, BL) a été **classé** dans le cadre de la Politique agricole 22+ (PA 22+). Dans son message, le Conseil fédéral se dit conscient des efforts que le **monde agricole** doit entreprendre pour **réduire ses émissions de gaz à effet de serre**. La PA 22+ ainsi que la mise en œuvre de l'initiative parlementaire 19.475 permettront de s'attaquer à cette problématique «pour autant que les mesures soient conçues de manière ambitieuse et que les programmes créent la dynamique nécessaire», selon les propos des autorités. Il est prévu que le secteur agricole réduise ses émissions de 20 à 25 pour cent d'ici à 2030 par rapport à 1990.⁷³

1) BO CE, 1994, p. 1249

2) AB SR, 2020, S.1342 ff.; AB SR, 2020, S.1356

3) BO CN, 1990, p. 689 s.

4) BO CE, 1990, p. 266 ss.; BO CN, 1990, p. 1905; BO CN, 1990, p. 691; BO CN, 1990, p. 695; BO CN, 1990, p. 715; Délib. Ass. féd., 1990, III, p. 59; NZZ, 5.5.90

5) BO CE, 1991, p. 218 s.

6) BO CE, 1991, p. 440; BO CE, 1991, p. 735 s.; BO CN, 1991, p. 216 s.; NF, 18.7.91.

7) BO CN, 1991, p. 1334 s.

8) BO CN, 1991, p. 1989; BO CN, 1991, p. 219 s.

9) BO CN, 1991, p. 2483 s.

10) BO CN, 1992, p. 624

11) BO CN, 1992, p. 1216 s.

12) BO CE, 1992, p. 1118 ss.; BO CE, 1992, p. 1125 s.; NF, 12.12.92.

13) BO CN, 1992, p. 2543 s.; BO CN, 1992, p. 2544 s.

14) BO CN, 2005, p. 953.

15) BO CE, 2006, p. 704 ss.

16) BO CE, 2007, p. 681 s.

17) BO CN, 2009, p. 1286.

18) BO CN, 2010, p. 556.

19) BO CN, 2010, p. 1133.

20) BO CN, 2010, p. 1651.

- 21) BO CN, 2011, p. 1844.
- 22) AB NR, 2012, S. 537.
- 23) AB NR, 2012, S. 674 f.
- 24) AB NR, 2012, S. 2254.
- 25) AB NR, 2014, S. 466 f.
- 26) AB NR, 2014, S. 543; Bundesamt für Umwelt et al. (2008): Umweltziele Landwirtschaft
- 27) AB NR, 2014, S. 786 ff. und 1514 f.; AB SR, 2014, S. 475 ff.
- 28) AB NR, 2014, S. 1278
- 29) Lit. Bundesamt für Landwirtschaft
- 30) AB NR, 2014, S. 1833
- 31) AB NR, 2014, S. 1833
- 32) AB NR, 2014, S. 2357
- 33) AB NR, 2014, S. 2358
- 34) AB SR, 2015, S. 40 f.
- 35) AB NR, 2015, S. 1273
- 36) AB NR, 2015, S. 2292
- 37) AB NR, 2016, S. 552; Postulat von Siebenthal - 15.4180
- 38) AB NR, 2014, S. 1832; AB NR, 2016, S. 1164 f.
- 39) Bericht BR vom 29.03.17
- 40) AB SR, 2017, S. 736
- 41) AB NR, 2018, S.91; LZ, 20.11.17
- 42) AB NR, 2018, S.769 ff.; AB NR, 2018, S.780
- 43) Bericht BR vom 01.11.17; FF, 2018, P. 2328
- 44) AB NR, 2021, S.490 ff. ; AB NR, 2021, S.502 ff. ; AB NR, 2021, S.511 ff. ; Communiqué de presse de la CER-CN du 02.02.2021
- 45) AB NR, 2022, S.661
- 46) AB SR, 2022, S. 523 f.; Medienmitteilung WAK-SR vom 10.5.22
- 47) AB NR, 2022, S.1373
- 48) Communiqué de presse CER-CE du 11.10.22; FF, 2023 870 (p. 55)
- 49) FF, 2023 870, pp.43-44
- 50) FF, 2023 870 (p. 55)
- 51) FF, 2020 (p. 3851 ss.)
- 52) FF, 2020 (p. 3851 ss.)
- 53) AB SR, 2019, S. 456 f.
- 54) AB NR, 2019, S. 2431; Barron-Gafford et al. (2019). Agrivoltaics provide mutual benefits across the food-energy-water nexus in drylands
- 55) Postulat Semadeni 18.3194
- 56) FF, 2022 858 (p.70 s.)
- 57) AB NR, 2022, S. 2223 ff.
- 58) AB NR, 2023, S.2591; Po. 23.4074
- 59) AB SR, 2016, S. 352ff.
- 60) AB SR, 2020, S.1342 ff. ; FF, 2020 (p. 3851 ss.)
- 61) AB NR, 2021, S.1846
- 62) AB SR, 2021, S.1176 ff. ; AB SR, 2021, S.1187 f.
- 63) BO CN, 1992, p. 636 s.
- 64) BO CN, 1992, p. 633
- 65) Postulat Dettling - 17.3603
- 66) FF, 2020, P. 3301 s.; Train d'ordonnance agricole 2018 (consultation)
- 67) BO CE, 1991, p. 216; BO CN, 1991, p. 1063; Bund, 16.4.91; NZZ, 17.4. et 21.8.91.
- 68) BO CN, 1992, p. 865 s.
- 69) AB SR, 2022, S.1292 ff.
- 70) BO CN, 1991, p. 1354.
- 71) BO CN, 2015, 1272
- 72) AB NR, 2019, S. 1935
- 73) FF, 2020 (p. 3851 ss.)